



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 2026

N° 2026/10-02

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE - INCENDIES EN GIRONDE ET DANS LES LANDES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI CINQ OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Sébastien CRISTOL demande une suspension de séance avant le vote de l'affaire N°02

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 2026**N° 2026/10-02****AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE - INCENDIES EN GIRONDE ET DANS LES LANDES**

Monsieur Julien MIRO, Maire de Castelnau-le-Lez, expose :

Durant la saison estivale, des incendies d'une ampleur exceptionnelle ont affecté plusieurs communes du Sud-Ouest entraînant d'importantes conséquences humaines, matérielles et environnementales.

La Ville de Castelnau-le-Lez a témoigné, dès le mois de juillet, sa solidarité envers les communes, les populations et les territoires durement touchés par ces événements, et a ainsi contribué, à son niveau, aux actions d'urgence mises en œuvre pour leur venir en aide.

À ce titre, il a été mobilisé un fonds d'urgence d'un montant de 2 000 euros, via la Protection Civile de l'Hérault, afin de soutenir les communes les plus durement affectées par les incendies et de contribuer aux dispositifs d'urgence déployés en faveur des populations sinistrées et évacuées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider du versement par la ville de Castelnau-le-Lez d'une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au titre de la solidarité envers les communes du sud-ouest et leurs populations touchées par les incendies lors de la saison estivale de 2026.

Proposition d'amendement formulée par Monsieur Richard CORVAISIER :

« De décider du versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € envers les communes du sud-ouest et leurs populations touchées par les incendies lors de la saison estivale de 2026. »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de Monsieur Richard CORVAISIER

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Pour : 4 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE)

Abstention : 0

Contre : 31 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Sébastien CRISTOL)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH représenté par Philippe SAN-MARTINO, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL)

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

Suite

ID : 034-213400575-20261005-DEL2026_10_02-DE

S²LO

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 05 OCTOBRE 2026



Julien MIRO
Monsieur le Maire
8 oct. 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.